

La route n'est pas un lieu de combat

J'ai apprécié la lecture de votre dossier sécurité routière,

Je remarque cette notation : « Le permis, c'est vital pour travailler ».

Mais pour travailler, il faut être vivant et la vie ne peut être conservée que grâce à la sécurité.

Le code de la route a pour priorité de préserver la vie et de faciliter la circulation des véhicules. Il n'existe pas d'incompatibilité entre l'exercice d'une profession quelconque et les règles de sécurité routière. La route, domaine public par excellence, appartient à tous les usagers et non pas à une catégorie particulière de citoyens fussent-ils chefs d'entreprise.

Transgresser les limites de vitesse, c'est accroître les risques pour soi-même et les autres [...]. La route n'est pas un lieu de combat [...]. La législation routière ne sera jamais assez sévère en France.

Assouplir les règles de sécurité routière est une faute impardonnable. Au contraire, soyons intransigeants : multiplions les contrôles routiers et les radars sans les signaler, récompensons les agents qui relèvent les infractions par des primes. N'hésitons pas à confisquer les véhicules contre paiement de substantielles amendes. La ponction sur le porte-monnaie est le seul remède efficace. Quant aux conducteurs sans permis : six mois de prison ferme et confiscation définitive du véhicule.